



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 83501

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications du syndicat des kinésithérapeutes de l'Essonne. En effet, ceux-ci souhaitent pour les ostéopathes une formation de niveau universitaire de type master, et un recrutement ouvert uniquement aux premiers cycles médicaux et paramédicaux ; ils émettent de même le vœu que les prestations ostéopathiques médicales ou paramédicales soient communiquées au médecin traitant et que l'acte ostéopathique soit inscrit au livre III du code de la santé publique. En conséquence, il lui demande quelle est la position du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83501

Rubrique : Médecines parallèles

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 461